

25 octobre 2011

Lancement de l'Enquête Nationale Santé Linky.

L'Organisation Next-up qui est une ONG spécialisée dans l'étude des champs électromagnétiques va lancer la première [Enquête Nationale Santé Linky](#) auprès des 250 000 foyers français qui sont déjà équipés du nouveau compteur d'ERDF. Suite à l'installation en phase test du compteur [Linky](#), le Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique Eric Besson a fait le 28 septembre 2011 l'annonce de sa généralisation à tout le territoire français ce qui représente 35 millions de compteurs à installer et en projection financière 4 à 6 milliards d'euro d'investissement.

La Directive Européenne [2009/72/CE](#) prévoyait p 64 réf 55 : *"Il devrait être possible de baser l'introduction de systèmes intelligents de mesure sur une évaluation économique. Si cette évaluation conclut que l'introduction de tels systèmes de mesure n'est raisonnable d'un point de vue économique et rentable que pour les consommateurs dépassant un certain niveau de consommation d'électricité, les États membres devraient pouvoir tenir compte de ce constat lors de la mise en place des systèmes intelligents de mesure."*

Néanmoins, sans attendre le retour de l'évaluation économique, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a bousculé le calendrier prévisionnel en lançant en procédure accélérée le [10 février 2011](#) au BOAMP (Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics) l'appel d'offres concernant l'Étude technico-économique portant sur le projet de système de comptage évolué "Linky" d'ERDF.

Cette action d'emballage de la CRE bouscule non seulement le calendrier prévisionnel des études d'évaluations du Linky sur leurs conformités, mais ne répond pas aux exigences de la Directive Européenne qui n'ont pas été préalablement transposées concernant les intérêts des consommateurs pour le nouveau compteur, à savoir si le compteur n'est pas rentable pour les consommateurs, les États doivent en tirer les conclusions qui s'imposent.

Parallèlement concernant les effets éventuels des [rayonnements](#) électromagnétiques du Linky sur la santé il est constaté la même démarche, concrètement aucune étude d'impact sur la santé n'a été réalisée avant ou après son déploiement dans la phase test et il en est prévu de même pour sa généralisation dans les foyers français.

Pour rendre son compteur Linky [communiquant](#) ERDF va [modifier](#) le courant électrique 50 Hz en y injectant sur sa [porteuse](#) un signal radiatif de type [CPL](#) en kHz qui va irradier tout le réseau Basse Fréquence du territoire, ceci jusque dans les appartements et les chambres des enfants par le maillage des câbles électriques des maisons.

Des mesures de champs électromagnétiques qui ont été réalisées chez les particuliers possédant un Linky, démontrent que les valeurs de rayonnements artificiels sont d'environ [17,5 V/m](#) ce qui n'est pas négligeable même si les normes actuelles des rayonnements sont respectées par ERDF.

De nombreuses [études scientifiques](#) démontrent que bien en dessous des normes le CPL est nocif pour la santé s'il n'est pas déployé avec des câbles électriques anti-rayonnements blindés. ERDF à ce jour n'envisage pas cette option de [protection sécuritaire](#). Ce qui aggrave la nocivité des rayonnements du CPL du Linky c'est la notion de dose puisque la durée d'exposition des personnes dans leurs appartements sera pérenne et de surcroît en champs proches la puissance radiative sera maximum.

Il est donc constaté qu'ERDF n'a pas intégré un volet environnemental complet pour lutter contre l'Electrosmog dans le développement du compteur Linky par un protocole rigoureux d'impact sur la santé de la population.

Le 22 octobre 2011 dans [un débat](#) en direct Marc Boileau directeur de la stratégie à ERDF a répondu en ces termes à Serge Sargentini le coordinateur de Next-up organisation qui lui exposait le problème : "ERDF a lancé des études par sa branche Recherche et Développement sur les effets sur la santé du CPL" et qu' "ERDF est convaincue aujourd'hui qu'il n'y a aucun effet sur l'organisme humain et évidemment comparé à tout ce qui existe dans la maison comme le WiFi, la 3G, etc ... C'est absolument ... heu, ... sans impact aucun" a déclaré Marc Boileau.

Il est maintenant prouvé en 2011, face aux réalités des pollutions environnementales, que les modèles des normes actuelles basés sur le concept dits des faibles doses mis en place il y a plus de deux décennies sont totalement obsolètes, en conséquence pour savoir exactement qu'elle est l'impact sur la santé de la population française des rayonnements du Linky, Next-up organisation lance l'**Enquête Nationale Santé Linky** auprès des français qui sont déjà équipés du nouveau compteur d'ERDF.

Santé Publique oblige l'organisation souhaite et espère que des milliers de personnes équipées du nouveau compteur Linky répondront à l'Enquête Nationale Santé Linky afin qu'elle soit crédible.

Les résultats de cette vaste enquête qui seront consultables par tous, notamment des autorités de santé, **permettront de déterminer en toute transparence et avec exactitude si le compteur Linky est nocif ou pas pour la santé humaine.**

Parallèlement les ingénieurs informaticiens de l'organisation vont prochainement lancer un [sondage](#) national sur **la perception du Linky** auprès d'un large échantillon représentatif de 100 000 personnes de la population française.

Contact Presse : enquete@next-up.org

Contact support : webmaster@next-up.org